



**SNUipp/FSU 62**  
16 rue A . Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

à Mesdames et Messieurs les IEN

objet : consigne syndicale pour l'arrêt des APC

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Le temps de travail des enseignants du 1er degré est bien supérieur à nos obligations réglementaires de service de 27 heures par semaine, puisque la DEPP elle-même reconnaît que nous travaillons en moyenne 44 heures hebdomadaires, et au moins 12 jours de vacances sont consacrés au travail scolaire. Chez les moins de 30 ans, le temps de travail hebdomadaire atteint 50 heures. Le résultat de cette enquête est consultable sur le site du ministère de l'Education Nationale.

Pour faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent notre « travail invisible », le SNUipp-FSU revendique la suppression des 36 heures d'APC comme première étape. Ce temps doit être rendu aux enseignants. La campagne du SNUipp-FSU a permis l'ouverture de discussions au ministère, un premier groupe de travail est programmé le 30 novembre. Pour peser dans les négociations nationales sur la redéfinition de nos obligations réglementaires de service, nous vous informons que de plus en plus d'enseignants de votre circonscription se sont déjà engagés, et s'engagent encore, à suivre la consigne nationale du SNUipp-FSU de ne plus mettre en place les APC.

Le SNUipp-FSU vous demande de ne pas exercer de pression sur les enseignants qui suivent cette consigne syndicale. Sachez qu'ils utilisent ce temps pour le « travail invisible » que chacun effectue et qui est indispensable au bon fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

Le Ministre a rappelé, à maintes reprises, combien il est important de faire confiance aux enseignants et de faire preuve de bienveillance envers les personnels. Pour le SNUipp-FSU, il est temps que cela se fasse réellement, et à tous les niveaux.

Dans le cadre du dialogue social, nous restons à votre disposition pour une rencontre dans votre circonscription, sachant que le SNUipp-FSU 62 a déjà été reçu par l'Inspecteur d'Académie et que le SNUipp-FSU sera reçu au ministère.

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, en notre profond attachement au service public d'Education.

Dominique DAUCHOT  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DDAUCHOT', written in a cursive style.

Copie adressée à la DSDEN du Pas-de-Calais